

exemplaire pour l'association

ECOLE DE MUSIQUE

Le son de l'Horizon

ASSOCIATION HORIZONS

99, Montée de la Grande Côte - 69001 LYON

Tel : 09 50 75 67 57 / 078 27 080 27

e-mail : leson.lyon@free.fr

<https://www.facebook.com/coledemusique.lesondelhorizon>

FICHE D'INSCRIPTION MUSIQUE 2019/2020

COURS DE :HORAIRE :

NOM/PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

POUR LES ENFANTS : Nom du responsable légal :

.....

ADRESSE :

.....

TEL :MOBILE :

E-MAIL :

tarifdateprix.

Plus Adhésion 15 €

TOTAL

MOYEN DE PAIEMENT : chèque espèces

../. Tourner et signer derrière s'il vous plaît

exemplaire pour l'association

ECOLE DE MUSIQUE

Le son de l'Horizon

ASSOCIATION HORIZONS

99, Montée de la Grande Côte - 69001 LYON

Tel : 09 50 75 67 57 / 078 27 080 27

e-mail : leson.lyon@free.fr

<https://www.facebook.com/coledemusique.lesondelhorizon>

FICHE D'INSCRIPTION MUSIQUE 2019/2020

COURS DE :HORAIRE :

NOM/PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

POUR LES ENFANTS : Nom du responsable légal :

.....

ADRESSE :

.....

TEL :MOBILE :

E-MAIL :

tarifdateprix.

Plus Adhésion 15 €

TOTAL

MOYEN DE PAIEMENT : chèque espèces

../. Tourner et signer derrière s'il vous plaît

CONDITIONS COURS DE MUSIQUE

- Les cours de musique sont réservés aux membres de l'association Horizons (l'adhésion annuelle est de 15 euros minimum pour les membres amis, elle couvre la période de septembre 2019 à août 2020).
- L'école de délivre pas de diplôme officiel.
- Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.
- Les nouveaux élèves peuvent réaliser un cours d'essai sans engagement. Il est inclus dans le forfait pour les personnes qui s'inscrivent au cours. Pour les enfants d'éveil musical, il est possible de réaliser deux cours d'essai dans certains cas (à voir avec le professeur).
- Les cours sont au nombre de 29 (minimum) pour l'année, sauf pour ceux où il est mentionné 15 cours ou 10 cours dans l'année ou une autre quantité. Dans le cas d'une inscription tardive, il sera spécifié la quantité de cours dans la fiche d'inscription. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires.
- L'école de musique se réserve le droit de fermer le cours s'il n'y a pas le nombre de participants minimum ou un autre cas de force majeure. Si l'élève n'est pas intéressé par un autre cours, il y a un remboursement des sommes correspondant aux cours non réalisés.
- Les tarifs réduits sont applicables sur justificatifs :
 - Adultes : étudiants, bénéficiaires du RSA, ASS, API, chômeurs (allocations inférieures au SMIC). Dans le cas des enfants, ces conditions sont applicables quand les deux parents sont dans ces situations.
 - Les tarifs réduits sont applicables aussi pour la deuxième inscription (musique) dans un même foyer (tarif réduit à l'inscription la moins chère).
- **Autres cas particuliers ou en cas de difficulté exceptionnelle nous consulter.**
- Possibilité de paiement échelonné jusqu'à 10 mois : **tous les chèques doivent être remis avec la fiche d'inscription** et seront encaissés à des dates préétablies. Les chèques doivent être à l'ordre de « **Horizons** ».
- Nous vous demandons de faire un chèque à part pour le paiement de l'adhésion (15 €).
- Il n'y a pas de remboursement des sommes réglées, sauf, exceptionnellement, dans des cas de force majeure sur justificatif : maladie grave incompatible avec l'activité, déménagement loin de Lyon pour des motifs professionnels. Les cotisations ne sont pas remboursables.

Lu et approuvé, le

signature

CONDITIONS COURS DE MUSIQUE

- Les cours de musique sont réservés aux membres de l'association Horizons (l'adhésion annuelle est de 15 euros minimum pour les membres amis, elle couvre la période de septembre 2019 à août 2020).
- L'école de délivre pas de diplôme officiel.
- Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.
- Les nouveaux élèves peuvent réaliser un cours d'essai sans engagement. Il est inclus dans le forfait pour les personnes qui s'inscrivent au cours. Pour les enfants d'éveil musical, il est possible de réaliser deux cours d'essai dans certains cas (à voir avec le professeur).
- Les cours sont au nombre de 29 (minimum) pour l'année, sauf pour ceux où il est mentionné 15 cours ou 10 cours dans l'année ou une autre quantité. Dans le cas d'une inscription tardive, il sera spécifié la quantité de cours dans la fiche d'inscription. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires.
- L'école de musique se réserve le droit de fermer un cours s'il n'y a pas le nombre de participants minimum ou un autre cas de force majeure. Si l'élève n'est pas intéressé par un autre cours, il y a un remboursement des sommes correspondant aux cours non réalisés.
- Les tarifs réduits sont applicables sur justificatifs :
 - Adultes : étudiants, bénéficiaires du RSA, ASS, API, chômeurs (allocations inférieures au SMIC). Dans le cas des enfants, ces conditions sont applicables quand les deux parents sont dans ces situations.
 - Les tarifs réduits sont applicables aussi pour la deuxième inscription (musique) dans un même foyer (tarif réduit à l'inscription la moins chère).
- **Autres cas particuliers ou en cas de difficulté exceptionnelle nous consulter.**
- Possibilité de paiement échelonné jusqu'à 10 mois : **tous les chèques doivent être remis avec la fiche d'inscription** et seront encaissés à des dates préétablies. Les chèques doivent être à l'ordre de « **Horizons** ».
- Nous vous demandons de faire un chèque à part pour le paiement de l'adhésion (15 €).
- Il n'y a pas de remboursement des sommes réglées, sauf, exceptionnellement, dans des cas de force majeure sur justificatif : maladie grave incompatible avec l'activité, déménagement loin de Lyon pour des motifs professionnels. Les cotisations ne sont pas remboursables.

Lu et approuvé, le

signature